

*«Monsieur le Ministre,*

*Il m'a été donné de constater que le dimanche 28 août 2016, et le lundi 29 août 2016, vous avez, sans mon autorisation préalable, accordé deux interviews respectivement aux émissions Actualités Hebdo et Inside the Presidency.*

*De surcroit, en ma qualité de Chef du département des Transports, j'avais accordé le même jour deux interviews aux émissions Dimanche Midi et Scènes de Presse. En plus de n'avoir pas cru devoir solliciter mon autorisation, vous vous êtes évertué à prendre le contre-pied de mes déclarations concernant la politique du gouvernement en matière de transports, en remettant notamment fondamentalement en cause l'économie du plan élaboré par le constructeur Boeing en vue du redressement de Camair-Co, et qui a fait l'objet de la haute approbation de monsieur le Président de la République.*

*L'opinion publique nationale a ainsi assisté, médusée, au spectacle ahurissant sans précédent, mettant en scène le Ministre des Transports, Chef du département, déclinant la politique du Gouvernement, et le Ministre Délégué auprès de lui, contredisant ses déclarations. Par-dessus le marché, au moment où je demande à vous rencontrer le lundi 29 août 2016, il m'est revenu que vous avez quitté le Cameroun le samedi 27 août 2016, pour jouir de votre congé sans avoir eu la politesse et la courtoisie élémentaire de m'en prévenir.*

*Au cas où vous l'aurez perdu de vue, en vos qualités respectives de Ministre Délégué auprès du Ministre des Transports et de PCA de Camair-Co, vous demeurez placé sous l'autorité du Ministre, en vertu de mon double statut de chef de département des Transports et de tutelle technique de la compagnie aérienne nationale. Et à ce titre, toutes vos sorties médiatiques doivent être subordonnées à mon autorisation préalable.*

*Au demeurant, je vous demande de me fournir dans les meilleurs délais possibles, des explications écrites de ce comportement qui viole de façon flagrante des règles régissant la conduite au travail gouvernemental, et la bien séance indispensable à la préservation de la solidarité et des relations personnelles entre membres d'un même Gouvernement».*